# **Ordonnance de prévention : Délégué médical**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Mettre en œuvre la procédure "Conduite à tenir face à des comportements inadaptés"
* Mettre en oeuvre la procédure "Conduite à tenir face à des personnes difficiles"
* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance psychique
* Veiller à l'équilibre vie professionnelle-vie privée

Pour éviter les accidents de la route :

* Faire des pauses régulières en cas de conduite prolongée
* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant
* Respecter le code de la route et notamment le port de la ceinture de sécurité

Protégez-vous des agents biologiques :

* Se laver les mains et/ou les désinfecter régulièrement
* Tenir à jour les vaccinations recommandées

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 20/06/2025